

3. Prolongation du statut provisoire de protection de 3 réserves aquatiques projetées et de 16 réserves de biodiversité projetées

La prolongation de quatre ans du statut de réserve projetée maintient en aires protégées 19 territoires de conservation totalisant 19 488 km² ou 1,17 % du territoire québécois, le temps de terminer toutes les consultations avant l'attribution d'un statut permanent de réserve aquatique ou de réserve de biodiversité.

Cette décision de prolonger le statut provisoire d'aire protégée confirme l'engagement du gouvernement de garantir la protection des acquis en conservation de la nature pour les générations actuelles et futures.

4. Aide financière pour la protection de territoires naturels en milieu privé

La protection de la biodiversité en milieux privés est un complément essentiel à la protection de grands territoires en terres publiques. De façon générale, ces milieux naturels en terres privées sont des refuges d'écosystèmes et d'espèces rares ou menacées.

- Octroi de subventions pour un total de 2,9 M\$ à 29 organismes et 16 propriétaires privés pour réaliser 98 projets de conservation répartis dans le sud du Québec. Vingt-trois (23) des projets acceptés permettront notamment d'acquérir, à des fins d'aires protégées, des territoires dont la superficie totale atteint plus de 900 ha. Ces acquisitions contribueront à protéger des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des milieux naturels particulièrement fragiles incluant notamment des milieux humides.
- Reconnaissance d'une réserve naturelle en milieu privé et acceptation de 40 projets totalisant plus de 7 200 ha et le versement d'une aide financière de 196 500 \$.

Depuis 2003, dans le cadre des programmes d'aide financière pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a versé plus de 17 M\$ à près d'une cinquantaine d'organismes de conservation pour réaliser des activités de sensibilisation à la conservation et pour acquérir 165 sites naturels à des fins d'aires protégées dont la superficie couvre environ 197 km².

5. Consultation publique

Une consultation publique a été tenue en 2007. Elle visait le projet de parc national Kuururjuaq (anciennement connu comme étant le projet des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc) les audiences ont eu lieu à Kangiqsualujjuaq dans le Nord-du-Québec en mars 2007.

Décembre 2007

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

1. Publication du Registre des aires protégées au Québec : une démarche unique au Canada

- Le Québec est la seule entité politique au Canada ayant l'obligation légale de tenir un registre sur ses aires protégées basé sur une définition légale rigoureuse et sur des critères internationaux de l'Union mondiale pour la nature (UICN).
- Le registre sur les aires protégées constitue une base de données répertoriant l'information suivante : le statut de protection, le nom de l'aire protégée, le responsable, la catégorie de gestion de l'Union mondiale pour la nature (UICN, 1994), la localisation et la superficie.
- La publication du registre établit le bilan des aires protégées au Québec à **4,91 %**.

Les aires protégées constituent un héritage réel et permanent pour les générations actuelles et futures que la société québécoise lègue comme contribution à la sauvegarde de sa diversité biologique. Le registre est le reflet de cet investissement collectif pour la conservation de sa biodiversité.

2. Nouvelles mises en réserve, sur les terres publiques, de superficies d'aires protégées

La mise en réserve de superficies d'aires protégées, dévoilée en février 2007, constitue la plus importante annonce depuis avril 2003, avec quelque **13 955 km² ou plus de 0,82 %** de la superficie du Québec.

7 nouvelles réserves de biodiversité projetées s'ajoutent au réseau :

- Des Anneaux-Forestiers, **133,9 km²**, située sur le territoire de la municipalité de la Baie-James;
- De l'Esquer-Mistaouac, **456,3 km²**, située sur le territoire de la municipalité de la Baie-James;
- Des Dunes-de-la-Rivière-Attic, **77,7 km²**, située sur le territoire de la ville de Senneterre;
- Du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes, **102,7 km²**, située au nord de l'arrondissement de Chicoutimi de la ville de Saguenay et au nord de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- Albanel-Témiscamie-Otish, ajout de **4 998 km²** aux 5 936 km² déjà comptabilisés dans le registre, et située dans la réserve pour fin de parc national;
- La Seigneurie-du-Triton, **407,7 km²**, située au nord-est de la ville de La Tuque;
- D'Opémican, **237,7 km²**, située sur le territoire de la MRC de Témiscamingue, au sud de la ville de Ville-Marie et au nord de la ville de Témiscamingue.

Agrandissement de la réserve de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire

- Agrandissement de la réserve de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, par un ajout de **7 541 km²**. La superficie totale de la réserve de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire atteint 14 946 km², ce qui pourrait en faire à terme le parc national le plus grand au Québec.

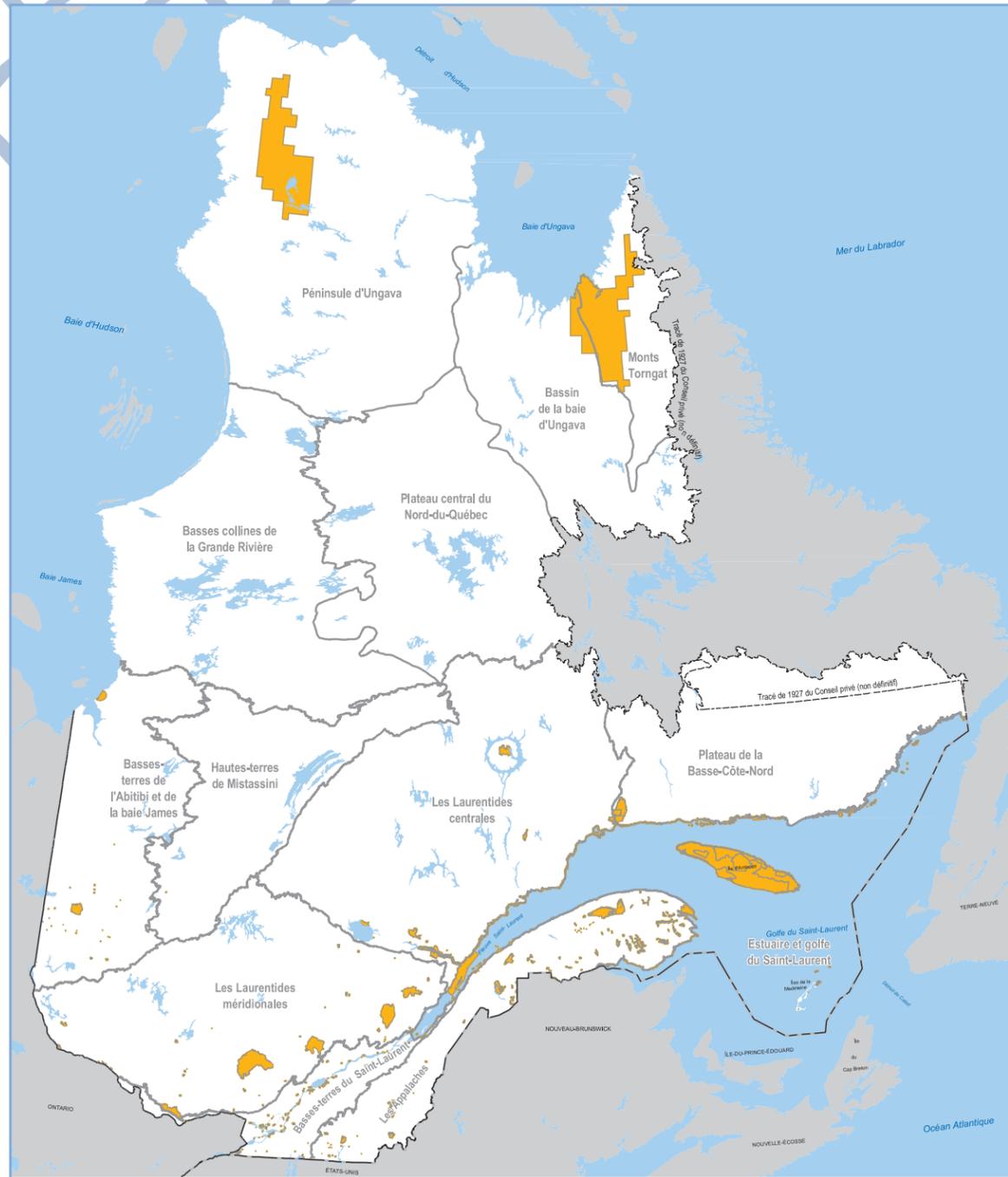
Octroi d'un statut permanent à la réserve écologique de la Chênaie-des-Îles-Finlay en Outaouais

- Territoire de 94 hectares (0,94 km²) qui obtient le statut permanent de réserve écologique. Situé dans la rivière des Outaouais, ce territoire est composé de marais et de marécages naturels, de riches peuplements forestiers et de plages de sable. On y trouve six espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Suite dernière page

Aires

Bilan 1999, 2,84 %

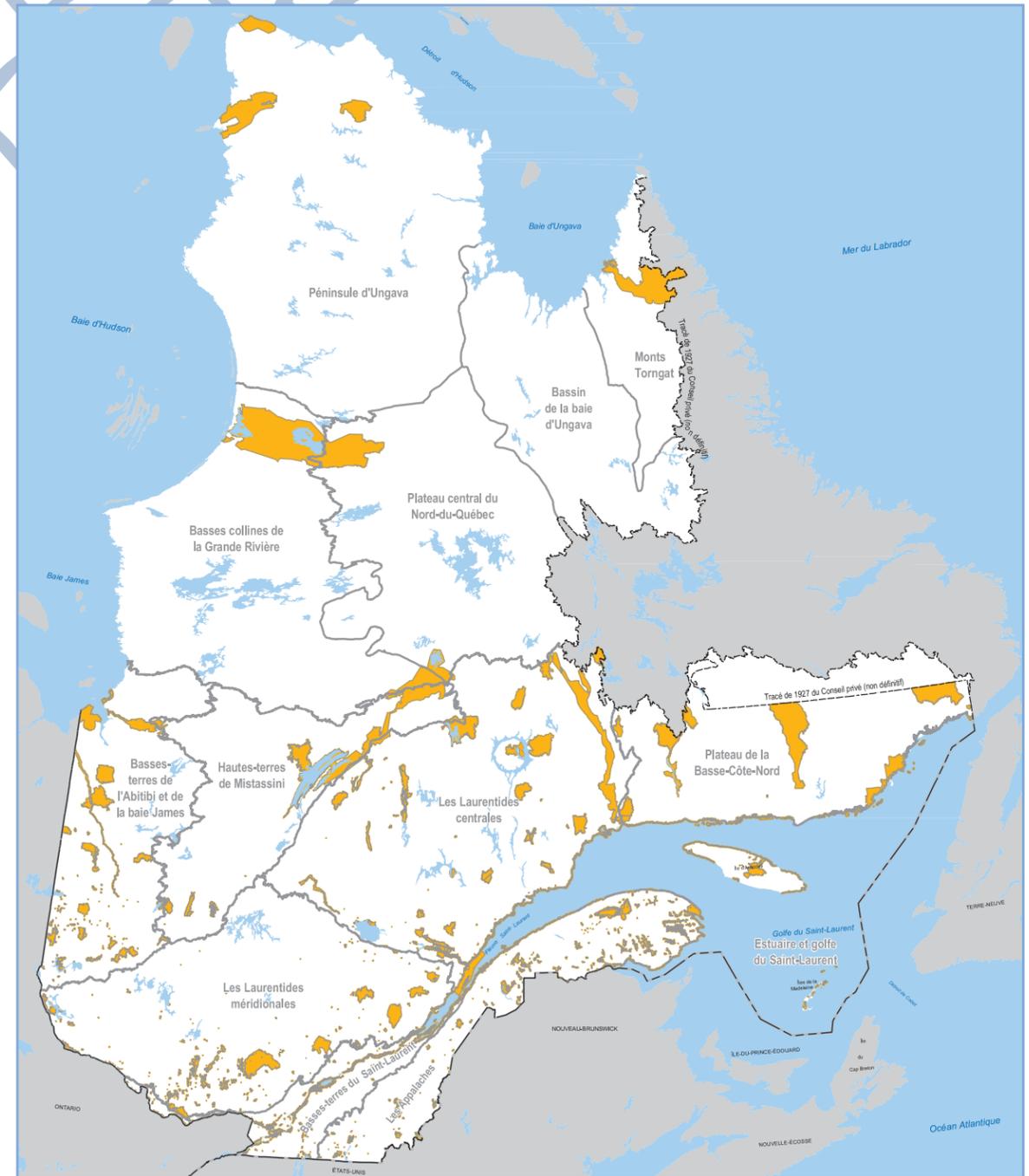


■ Aire protégée — Province naturelle

0 200 km

protégées

Bilan 2007¹, 4,91 %



■ Aire protégée — Province naturelle

0 200 km

¹ au 31 décembre 2007